

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1350 :

Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en satellite - lot n°2 bâtiment - Marché de travaux - Approbation de l'avenant n°1 passé avec l'entreprise société de réunionnaise de réhabilitation (S2R)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphan (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Adressé en préfecture
974-219740164-2023/023/29-1350-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°29/1350 : Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en satellite - lot n°2 bâtiment - Marché de travaux - Approbation de l'avenant n°1 passé avec l'entreprise société de réunionnaise de réhabilitation (S2R).

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération n°21/967 du lundi 14 novembre 2022, le conseil municipal a autorisé la signature du lot n°2 « BATIMENT » de l'opération de « Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en cuisine satellite » avec l'entreprise SAS SOCIETE REUNIONNAISE DE REHABILITATION (S2R) pour un montant global et forfaitaire de 1 208 572,20 € HT (soit 1 311 300,83 € TTC).

En cours d'exécution du chantier, des modifications de programme ont été sollicitées par la Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique Territorial (DSIDNT). Elles portent sur les points suivants :

- le déploiement de la fibre privée de la collectivité afin de sécuriser son réseau internet privée,
- la vidéosurveillance des locaux afin d'améliorer la surveillance contre l'intrusion sur le site.

L'avenant n°1 a donc pour objet de confier au titulaire du lot n°2 la réalisation des travaux supplémentaires liés à ces modifications de programme, et contractualise le nouveau montant du marché, comme suit :

Montant initial du marché public :	1 208 572,20 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	7 895,00 € HT
Nouveau montant du marché public	1 216 467,20 € HT
	(1 319 866,92 € TTC)

L'avenant n°1 entraîne une augmentation du montant initial du marché de + 0,65 %.

Le délai global d'exécution des travaux reste inchangé.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 251 2313 1925 100147.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot n°2 « BATIMENT » de l'opération « Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale de Bois d'Olives en cuisine satellite », passé avec l'entreprise SAS SOCIETE REUNIONNAISE DE REHABILITATION (S2R), sur le fondement des conditions exposées ci-dessus ;

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services, ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétence, à **SIGNER** l'avenant n°1 au marché de travaux correspondant sur le fondement des conditions exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents s'y rapportant et notamment tout acte et document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1350-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023